

Abattage rituel : Nicolas Sarkozy défend désormais l'étiquetage ?

En meeting à Bordeaux, le 3 mars, le candidat de l'UMP à l'élection présidentielle, Nicolas Sarkozy, s'est déclaré, contre toute attente, pour l'étiquetage de la viande en fonction de la méthode d'abattage :

« Ceux de nos concitoyens que leurs convictions religieuses conduisent à ne consommer que de la viande abattue selon un rituel particulier ont le droit de pouvoir le faire. Mais ceux qui n'ont pas les mêmes convictions ont le droit aussi qu'on les respecte... Reconnaissons à chacun le droit de savoir ce qu'il mange, halal ou non. Je souhaite donc l'étiquetage des viandes en fonction de la méthode d'abattage. Quant aux cantines scolaires, elles sont aussi tenues au principe de la laïcité. Je m'opposerai à toute évolution qui irait dans le sens contraire. »

- **Les promesses n'engagent que ceux qui y croient**

Cette nouvelle position du candidat Sarkozy fait suite à une forte pression médiatique et à la menace de l'OABA de diffuser la liste des abattoirs pratiquant l'abattage sans étourdissement. Menace prise très au sérieux par le ministère de l'agriculture, avec l'intervention auprès du président de l'OABA du nouveau Directeur général de l'alimentation....

Cela pourrait être une victoire des défenseurs des animaux, des consommateurs et de la laïcité si on pouvait accorder un réel crédit à cette déclaration faite par un candidat deux mois avant les élections, alors que des promesses faites avant les élections de 2007 n'ont pas été tenues. Le 22 décembre 2006, le ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy écrivait : *« Je veux, maintenant, que les abattoirs halal s'engagent concrètement et rapidement, dans la voie d'une généralisation de l'étourdissement préalable. »*

Rappelons que l'étiquetage désormais promis par le candidat Président devait être rendu obligatoire par le règlement européen n°1169/2011 sur l'information des consommateurs. Mais diverses pressions économiques et politiques, en particulier celles du gouvernement français, avaient conduit à son éviction.

Dans une réponse parlementaire publiée le 2 novembre 2010 au Journal Officiel de l'Assemblée Nationale, le ministre de l'Alimentation précisait : *Aucune obligation n'est actuellement prévue pour l'étiquetage des produits à base de viande dans la réglementation européenne concernant les modalités d'abattage précises des animaux, et la France ne peut pas développer une réglementation propre en matière d'étiquetage des denrées alimentaires. Une réflexion est toutefois en cours au niveau européen en matière d'information du consommateur à laquelle la France participe activement.*

Le 6 septembre 2010, le ministre de l'Intérieur (en charge des cultes) déclarait à la synagogue de la Victoire à Paris : *Aujourd'hui, alors qu'un vote au Parlement européen pourrait imposer un étiquetage discriminant pour l'abattage rituel, nous restons particulièrement vigilants. Vous pouvez compter sur ma mobilisation et celle des députés français au Parlement européen pour que le projet n'aboutisse pas.*

- **Une réelle volonté d'un débat démocratique ?**

Malgré cette annonce, on peut sérieusement douter qu'il existe une réelle volonté de débat démocratique sur le sujet, après le retrait forcé de trois propositions de loi présentées par des parlementaires UMP en faveur de l'étiquetage du mode d'abattage : Nicolas Dhuicq, Nicolas About et plus récemment Françoise Hostalier, contrainte par le ministre de l'agriculture de retirer la proposition de loi qu'elle avait cosignée avec 38 autres députés de la majorité...

L'OABA souhaite rappeler que l'abattage avec étourdissement est obligatoire en France depuis 1964 et en Europe depuis 1974, pour éviter la souffrance des animaux. L'étiquetage pour identifier la viande provenant d'animaux abattus sans étourdissement est un principe d'information du consommateur et de respect de la liberté de conscience.

Dr Jean-Pierre KIEFFER
Président de l'OABA